

ACTU

Elections 2020

Construire l'avenir ensemble

NOUVEAU

Le bulletin d'information des élus a changé de nom et de look...

Découvrez-le !

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est utile !

sur internet ou par courrier

Découvrez le site
www.ssa.msa.fr

Avec sa base documentaire qui regroupe l'ensemble des ressources Santé Sécurité au Travail nationales et locales de la MSA, ce site devient la référence en matière de SST en agriculture.

BREVE

Employeurs, consultez
tesa.msa.fr

La MSA a mis en ligne ce site Internet d'information et d'accompagnement. Vous y trouverez des solutions déclaratives simplifiées, des modes d'emploi, une FAQ, etc.

Calendrier électoral





Véronique BOUVIER

Animatrice de l'échelon local du Jura
06 31 29 20 17
bouvier.veronique@franchecombe.msa.fr



Le Docteur Gérard Bouvier

Le 29/03/2019 à Hauteroche

Parents, enfants, écrans

Les écrans : téléviseurs, téléphones portables, ordinateurs, tablettes ont envahi les foyers et les temps d'exposition à ces différents supports ne font qu'augmenter. De nombreux parents s'alarment et la conférence organisée par les délégués MSA en partenariat avec la communauté de communes Bresse Haute Seille tombait à point nommé pour répondre aux questions des parents et adolescents.

Le Docteur Gérard Bouvier, addictologue, a dialogué avec les adolescents présents vendredi

soir à Crançot et répondu à leurs interrogations. Chaque parent a pu faire le point sur la situation dans son foyer et prendre conscience des habitudes familiales. La télévision reste-t-elle allumée en permanence ? Les jeunes enfants sont-ils exposés passivement à des contenus non adaptés à leur âge (le journal télévisé notamment) ? L'intervenant a conclu en rappelant l'importance de maintenir le dialogue parents-enfants pour établir ensemble des règles d'utilisation des écrans.

Le 26/03/2019 à Saint Loup sur Semouse
Forum bien-être et confort médical

Les délégués de la MSA de Franche-Comté sont à l'initiative de cette journée qui s'est tenue le 26 mars à Saint Loup sur Semouse. Ils ont accueilli tout au long de la journée, une cinquantaine de visiteurs, dont une classe de la Maison Familiale de Fougerolles.

La Mutualité Française a proposé un parcours santé intitulé « Votre parcours santé » sous la forme d'ateliers relatifs à la vision « Longue vie à la vue » et à l'audition « Rester à l'écoute de ses oreilles » avec tests individuels d'acuité auditive et visuelle.

Chacun a pu évaluer son niveau d'activité physique, mesurer glycémie et tension, collecter des informations et conseils sur le diabète, l'hypertension et la nutrition.

Les nombreux participants ont pu également visiter les stands d'autres partenaires : Présence Verte (téléassistance), Les Ateliers Bons Jours (activités santé pour améliorer son quotidien), la Fédération des Associations de Conjointes Survivants, Bien-Être Médical (matériel médical et aides techniques).



Séverine RACLOT

Animatrice de l'échelon local de HAUTE-SAONE & Territoire de BELFORT
06 31 37 43 02
raclot.severine@franchecombe.msa.fr



Les délégués à l'initiative du forum et Séverine Raclot

Mardi 4 juin

Luxeuil les Bains - Mission locale
Journée prévention





Isabelle BOCQUENET

Animatrice de l'échelon local du Doubs
06 07 25 88 89
bocquetnet.isabelle@franche-comte.msa.fr

Le 07/02/2019 à Roulans

Et si on parlait du travail pour mieux vivre son métier d'agriculteur ?

Les délégués ont invité les agriculteurs des secteurs de Baume-les-Dames, Marchaux et Roulans à une réunion d'information sur le thème : préserver la santé et la qualité de vie des agriculteurs, et si on parlait du travail pour mieux vivre son métier.

Cette rencontre est à l'initiative de Sylvain CLERGET, agriculteur et délégué qui a constaté que les aides et possibilités d'accompagnement des agriculteurs par la MSA étaient mal connues.

Or, les agriculteurs sont soumis à des conditions de travail particulières : multitudes de tâches à réaliser, complexité des métiers, agrandissement et reprise des exploitations. Ils doivent gérer ces situations, prendre les décisions qui s'imposent, organiser leur travail tout en préservant leur santé et leur qualité de vie.

Connaître ses droits pour pouvoir réagir est fondamental. Pour répondre au mieux à cet enjeu, la conférence s'est déroulée en deux parties :

Gaëlle BOISSON et Anne Valérie GROJEAN, assistantes sociales MSA, ont abordé les questions de l'accès aux droits et l'aide au répit puis, Colette JEANNOT présidente du service de remplacement du Doubs, a expliqué les modalités du remplacement sur une exploitation agricole.

Enfin, Jean-Pierre VALERA, médecin du travail, et Viviane CHEVEUX, conseillère en prévention des risques professionnels à la MSA, après avoir présenté leurs missions, ont projeté l'extrait d'un film de témoignages d'agriculteurs sur leur quotidien. Ce support est utilisé pour une formation proposée aux agriculteurs et basée sur les échanges et expériences de chacun.

Mardi 7 mai

Morteau - hôpital
Prévention solaire : conférence à 20h15, dépistage en journée. Inscription obligatoire au 0384649130

Samedi 25 mai

Pont de Roide - salle des fêtes
Stand prévention solaire pour les 30 ans du centre de soins infirmiers de la commune



La MSA vous informe



Ornans (25)

Marpa du Pays de Courbet

Après 15 mois de travaux, la Marpa du Pays de Courbet est autorisée à ouvrir ses portes. C'est donc avec une certaine émotion que les membres de l'association gestionnaire se sont vus remettre les clés de ce tout nouvel établissement.

L'équipe se met en place et prépare l'accueil des prochains résidents qui s'installeront à partir du 10 mai prochain.

N'hésitez pas à prendre contact pour une visite de l'établissement et de son logement témoin.



PORTES
OUVERTES

Samedi 18 mai 2019

De 10 heures à 17 heures

Marpa du Pays de Courbet
7 rue Mahaut d'Artois - 25290 ORNANS

Contact :

03.81.82.15.13

marpa.paysdecourbet@gmail.com

La MSA vous informe



Combeaufontaine (70)

La médiation animale, partenaire de la Marpa

La «Résidence des Sources» a mis en place un partenariat original avec «La ferme du bonheur» de Brussey (70), qui pratique la médiation animale.

Véronique Auger de «La ferme du bonheur», vient régulièrement à la résidence autonomie des Sources avec chien, lapins, poules et cochons d'Inde.

Les animaux, habitués aux contacts humains, vont et viennent d'un résident à l'autre en totale liberté. Chacun peut à sa guise les caresser, les nourrir ou jouer avec eux. Cette activité remporte un franc succès auprès des résidents et leur apporte du bien-être. Les non-résidents sont également les bienvenus pour partager les nombreuses activités proposées par la Marpa.



Les résidents apprécient le contact avec les animaux de Véronique Auger (debout)



Pour en savoir plus sur les activités de « La Ferme du Bonheur », rendez-vous sur www.lafermedubonheur.fr

La MSA connectée



ACCESSIBLE 365 JOURS PAR AN

Particulier ou entreprise, créez votre **espace privé** en quelques clics sur www.franchecomte.msa.fr

Mon espace privé

Se connecter

S'inscrire



INSCRIPTION SIMPLE ET SECURISEE

TOUJOURS DANS VOTRE POCHE



Téléchargez l'**appli mobile** *ma MSA & moi* sur Google play ou App Store

Glossaire

Anah : Agence nationale de l'habitat - **CICAS** : Centre d'information Conseil et accueil des salariés - **CMG** : Choix de Mode de Garde - **DUR** : Dossier Unique de Retraite - **FAC** : Foire Aux Questions - **Marpa** : Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie



Un lien entre
NOUS sans papier,
c'est écologique

Afin de recevoir cette publication en version dématérialisée, donnez-nous votre adresse mail

Contact : Pascale Tisserand
03 81 65 60 75
tisserand.pascale@franchecomte.msa.fr

Famille



Garde des enfants : le CMG évolue

Actuellement, le CMG est versé par la MSA ou la Caf. À compter du mois de mai, c'est le centre national Pajemploi qui le verse et devient ainsi l'interlocuteur central des parents qui emploient une assistante maternelle ou une garde d'enfant à domicile.

Ce qui ne change pas

La demande se fait toujours auprès de la MSA, qui enregistre aussi les changements engendrant un nouveau calcul : nouveau mode de garde, modification de la situation professionnelle ou familiale...

Ce qui change à compter de mai

- Pajemploi verse le CMG aux parents employeurs,
- Les bénéficiaires de CMG devront déclarer chaque mois le salaire de leur employé entre le 25 du mois d'emploi et le 5 du mois suivant.

Les plus de la nouvelle formule

Dès la déclaration en ligne, Pajemploi communique directement le montant de CMG auquel ont droit les

parents employeurs, Les parents ont une vue immédiate du coût réel des frais de garde. Le CMG est versé beaucoup plus rapidement : 3 jours au lieu de 15 avant.

Pajemploi+ pour encore plus de simplicité

Pajemploi propose aux parents et à leurs employés d'adhérer à un nouveau service : Pajemploi+. Son principe : Pajemploi prélève sur le compte bancaire des parents le salaire net de leur salarié, après déduction du montant du CMG, et reverse le salaire total sur le compte de l'employé. Pour en bénéficier, les parents et leur salarié doivent, demander sa mise en place d'un commun accord.



Les adhérents pourront poser toutes leurs questions aux experts de la MSA, de la CAF et de Pajemploi lors d'un tchat le 22 mai

Plus d'infos sur www.franchecomte.msa.fr ou www.pajemploi.urssaf.fr

Service en ligne retraite



Faites une seule demande pour tous vos régimes

Prochainement, grâce au nouveau service en ligne de Demande Unique de Retraite, la DUR, demander votre retraite devient plus facile ! Vous n'avez plus qu'une seule demande à faire pour l'ensemble de vos régimes de retraite, de base et complémentaire.

C'est simple

Il suffit de vous connecter à Mon espace privé sur www.franchecomte.msa.fr

Complétez en six étapes le formulaire de demande, personnalisé et pré-rempli de certaines informations, puis déposez vos justificatifs en les scannant ou en les photographiant. Suivez l'état d'avancement de votre demande à tout moment.

C'est complet

Ce service en ligne vous garantit de faire valoir tous vos droits sans risque d'en oublier : les régimes auxquels vous avez cotisé vous sont proposés automatiquement.

C'est pratique

Tout se fait par internet : de la saisie de vos informations personnelles au dépôt de vos justificatifs, jusqu'au suivi de votre demande de retraite à vos régimes.

Pour effectuer la demande en ligne, munissez-vous de vos justificatifs, vous pouvez interrompre la saisie tout moment (vos données sont sauvegardées) et reprendre plus tard.

Choisissez la sécurité avec le service FranceConnect

FranceConnect, accès au service public en ligne simplifié, vous assure une reconnaissance rapide par l'ensemble des services en ligne, en utilisant l'un de vos comptes existants : impots.gouv.fr, ameli.fr, IDN La Poste, msa.fr Plus besoin de créer de nouveaux identifiants et mots de passe. Vous êtes informé par mail à chaque connexion et vos données personnelles ne sont pas stockées.

Pour vos retraites complémentaires aussi

Vous êtes salarié agricole : la DUR faite par internet comprend également l'examen de vos droits à la retraite complémentaire, mais pas si vous faites votre demande via le formulaire papier. Dans ce cas, vous devrez effectuer une demande spécifique auprès du CICAS.

Vous êtes non-salarié agricole : le service en ligne «Demander ma retraite» et la DUR papier sont aussi valables pour votre RCO. Vous n'avez pas de démarche spécifique à effectuer pour demander votre RCO.

Un conseil : l'anticipation

Nous vous recommandons d'effectuer votre demande 4 à 6 mois avant la date de départ souhaitée.

La MSA en pratique



Changement de logement

Un accompagnement et des aides

Payer son loyer, rénover son logement, déménager, emménager : la MSA vous informe sur vos droits et vous accompagne dans vos démarches pour vous aider à être mieux logé et réduire vos dépenses de logement.

Quand on emménage et/ou qu'on déménage, il y a des démarches à faire. Pour ne rien oublier et ne pas passer à côté de vos droits, réalisez vos démarches en vous rendant sur Mon espace privé sur www.franchecomte.msa.fr

Que vous soyez locataire ou accédant à la propriété, salarié, non-salarié, étudiant, se loger coûte cher. Pour vous permettre de faire face à ce poste essentiel de votre budget, des aides mensuelles ou ponctuelles existent.

Plusieurs critères sont étudiés pour vous attribuer une aide, parmi lesquels : vos ressources, votre situation familiale, le montant de votre loyer, la nature de votre logement, votre lieu de résidence.

L'Aide Personnalisée au Logement : APL

Elle peut vous être attribuée pour votre logement en location ou si vous accédez à la propriété.

L'Allocation Logement à caractère Familial : ALF

Vous pouvez peut-être y prétendre si vous n'avez pas droit à l'APL.

L'Allocation Logement à caractère Social : ALS

Vous pouvez peut-être y prétendre si vous n'avez droit ni à l'APL, ni à l'ALF.

Les autres aides au déménagement

Renseignez-vous sur les différents prêts qui peuvent vous être attribués si vous remplissez les conditions. Ça peut être un prêt sans intérêt pour payer la caution ou les frais d'agence, un prêt équipement ménager à taux réduit pour



équiper votre logement, une prime de déménagement, un prêt sans intérêt si vous achetez votre logement.

Vous venez d'obtenir votre premier emploi ?

La MSA de Franche-Comté peut vous aider financièrement, renseignez-vous au 03.84.35.25.25

Signaler sa nouvelle adresse pour réajuster vos droits

Une fois bien installé dans votre nouveau logement, n'oubliez pas de signaler votre changement de situation en communiquant votre nouvelle adresse postale à la MSA.

Cette démarche est simple mais essentielle car elle permet de recalculer vos droits. Faites-la en ligne (ou par courrier). Si vous changez de département, vous serez automatiquement affilié à votre nouvelle MSA.



JE RÉALISE MES DÉMARCHES EN LIGNE

Rendez-vous dans Mon espace privé pour réaliser de nombreuses démarches en ligne



Effectuer votre demande d'aide au logement et suivre l'état de votre demande.



Télécharger vos attestations de paiement.



Déclarer votre nouvelle situation, vos ressources ou votre patrimoine.



Envoyer un document.



Pour tout savoir sur les démarches à effectuer et les conditions d'attribution des aides disponibles, rendez-vous sur www.franchecomte.msa.fr Rubrique Particulier > Fiches pratiques > J'emménage je déménage

Bon à savoir : les aides MSA peuvent être complétées par celles proposées par l'Anah. Plus d'informations sur www.anah.fr ou www.habitezmeux.fr